



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 14 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le quatorze janvier, à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard HERBERT**, doyen d'âge, puis de **Monsieur Alain POYART**

Nombre de délégués en exercice : 71

Qui ont pris part à la délibération : 71 de l'élection du 1^{er} au 14^{ème} vice-président puis 70

Date de la convocation : 6 janvier 2012

PRESENTS :

AVESNELLES	Monsieur BREUCQ, Monsieur SEGUIN, Monsieur DERIEUX, Madame GILBERT Madame MERCIER
AVESNES SUR HELPE	Monsieur POYART, Monsieur DUCARNE, Monsieur ROUSSELLE, Monsieur BOUTE, Madame DEZITTER, Madame HEVIN, Madame MASUYER, Madame BALASSE, Monsieur GHEZAL Monsieur DELSIGNE
BAS-LIEU	Monsieur FRANCOIS
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Monsieur TALMA
BEAURIEUX	Madame DAUNOIT
BERELLES	Madame TRAEN
BEUGNIES	Monsieur JOPEK
BOULOGNE SUR HELPE	Monsieur DUFLOS
CARTIGNIES	Monsieur RATTE Monsieur NOEL
CHOISIES	Monsieur PAQUET
CLAIRFAYTS	Monsieur ERPHÉLIN
DAMOUSIES	Monsieur SOIL
DIMECHAUX	Monsieur HORLAI
DIMONT	Monsieur LEBRUN
DOMPIERRE SUR HELPE	Monsieur LIBERT a quitté la salle à compter de l'élection du 14 ^{ème} vice-président

DOURLERS	Monsieur PIOTROWSKI a donné procuration à Madame GRIMIAUX, déléguée suppléante, à compter de l'élection du 1 ^{er} membre du Bureau
ECCLES	Monsieur ANSIAUX a donné procuration à Monsieur LECLERCQ, délégué suppléant
ETROEUNGT	Monsieur ANCEAU a donné procuration à Monsieur JUSTE à compter de l'élection du 13 ^{ème} vice-président, Monsieur JUSTE
FELLERIES	Monsieur LAMBRET, Monsieur PETIT Madame PLUMART
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
FLOYON	Monsieur PRISSETTE
GRAND-FAYT	Monsieur GAVERIAUX
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur HERBERT
LEZ-FONTAINE	Monsieur GAUTIER
LIESSIES	Monsieur RICHARD a donné procuration à Monsieur SCHUERMANS, délégué suppléant
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
NOYELLES SUR SAMBRE	Monsieur BUTIN a donné procuration à Monsieur MONNIER, délégué suppléant, à compter de l'élection du 12 ^{ème} vice-président
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ
RAINSARS	Monsieur DE SANTIS
RAMOUSIES	Madame WATREMEZ
SAINS DU NORD	Monsieur DE GROOTE
	Madame BASQUIN,
	Monsieur LACROIX,
	Monsieur FRIZZARIN,
	Monsieur LEFEBVRE,
	Madame ARNOUX
	Madame DAZIN a donné procuration à Madame PLUMART
SAINT-AUBIN	Madame FREHAUT a donné procuration à Monsieur DUCANCHEZ
SAINT HILAIRE	Monsieur DOSEN
SARS-POTERIES	Monsieur GILLET
	Monsieur BOULENGER
	Madame HEUCLIN
SEMERIES	Monsieur DEFROIDMONT
SEMOUSIES	Monsieur HONORE
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur LETY
	Monsieur DUBRAY
	Madame MAREAUX
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD

TAISNIERES EN THIERACHE

WATTIGNIES LA VICTOIRE

Monsieur CONNART a donné procuration à Madame JANSHON, déléguée suppléante

Monsieur LEVEQUE a donné procuration à Monsieur HERBET à compter de l'élection du 9^{ème} vice-président

ABSENT/EXCUSE :

DOMPIERRE SUR HELPE

Monsieur LIBERT à compter de l'élection du 14^{ème} vice-président

Monsieur HERBERT, doyen de l'assemblée assure la présidence de la réunion et accueille les participants par ces mots : « *Je suis très heureux et fier de présider brièvement cette nouvelle Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ; je suis un peu plus morose en pensant que c'est au bénéfice de l'âge* ».

Après avoir retracé brièvement l'historique des trois communautés de communes ayant fusionné, puis remercié tous ceux, élus et techniciens, qui ont travaillé pour la réalisation de la fusion, il conclut par ces mots : « *Ayant entendu dans les cérémonies de vœux que le triple A est à l'honneur pour cette fusion, je souhaite que celui-ci soit AAA+ : A comme Actions, A comme Amitié, A comme Avenir ; le « + », je le laisse à tous les délégués communautaires qui en ont la responsabilité, pour lutter contre le chômage, la précarité et qu'un souffle d'optimisme balaye le climat de morosité de notre territoire* ».

Monsieur HERBERT donne ensuite la parole à Monsieur LETELLIER, Directeur général des services, afin que celui-ci détaille la composition du nouveau Conseil de Communauté. Celle-ci est la suivante.

Le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNELLES s'est réuni le 15 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit 5 délégués titulaires :

- M. Jean-Claude BREUCQ
- M. Jean SEGUIN
- M. Daniel DERIEUX
- Mme Nicole GILBERT
- Mme Marie-Christine MERCIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-SUR-HELPE s'est réuni le 16 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit 10 délégués titulaires :

- M. Alain POYART
- M. Jean-Claude DUC ARNE
- M. Jacky ROUSSELLE
- M. Henri BOUTE
- Mme Marie-Annick DEZITTER
- Mme Marie-José HEVIN
- Mme Martine MASUYER
- Mme Marie-Ange BALASSE
- M. Saïd GHEZAL
- M. Denis DELSIGNE

Le Conseil Municipal de la Commune de BAS-LIEU s'est réuni le 17 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Ghislain FRANCOIS

Et un délégué suppléant :

- M. Michel LANDOUZY

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREPAIRE-SUR-SAMBRE s'est réuni le 22 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jacques TALMA

Et un délégué suppléant :

- M. Daniel MERCIER

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAURIEUX s'est réuni le 27 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- Mme Eveline DAUNOIT

Et un délégué suppléant :

- M. Emmanuel DURSENT

Le Conseil Municipal de la Commune de BERELLES s'est réuni le 30 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- Mme Géraldine TRAEN

Et un délégué suppléant :

- M. Orféo RIGONI

Le Conseil Municipal de la Commune de BEUGNIES s'est réuni le 16 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Daniel JOPEK

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Louis PIHET

Le Conseil Municipal de la Commune de BOULOGNE-SUR-HELPE s'est réuni le 24 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Bernard DUFLOS

Et un délégué suppléant :

- M. Laurent LOBRY

Le Conseil Municipal de la Commune de CARTIGNIES s'est réuni le 20 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit deux délégués titulaires :

- M. Joël RATTE
- M. Claude NOEL

Le Conseil Municipal de la Commune de CHOISIES s'est réuni le 22 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Bernard PAQUET

Et un délégué suppléant :

- M. Didier SAUVAGE

Le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRFAYTS s'est réuni le 21 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Guy ERPHÉLIN

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Paul COUSIN

Le Conseil Municipal de la Commune de DAMOUSIES s'est réuni le 5 janvier 2012 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Bertrand SOIL

Et un délégué suppléant :

- M. Gérard WATTHEE

Le Conseil Municipal de la Commune de DIMECHAUX s'est réuni le 21 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean-Claude HORLAIT

Et une déléguée suppléante :

- Mme Martine DUBREUX

Le Conseil Municipal de la Commune de DIMONT s'est réuni le 28 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean-Marie LEBRUN

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Jacques BLANCHARD

Le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE SUR HELPE s'est réuni le 5 janvier 2012 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean-Pierre LIBERT

Et un délégué suppléant :

- M. Marc FERTIN

Le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS s'est réuni le 21 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Fabrice PIOTROWSKI

Et une déléguée suppléante :

- Mme Arlette GRIMIAUX

Le Conseil Municipal de la Commune d'ECCLES s'est réuni le 22 décembre et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean-Claude ANSIAUX

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Pierre LECLERCQ

Le Conseil Municipal de la Commune d'ETROEUNGT s'est réuni le 13 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit deux délégués titulaires :

- M. Jean-Jacques ANCEAU
- M. Henri JUSTE

Le Conseil Municipal de la Commune de FELLERIES s'est réuni le 20 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit trois délégués titulaires :

- M. Pascal LAMBRET
- M. Jean-Claude PETIT
- Mme Anita PLUMART

Le Conseil Municipal de la Commune de FLAUMONT WAUDRECHIES s'est réuni le 15 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean-Marie VIN

Et une déléguée suppléante :

- Mme Catherine THIEBAUX

Le Conseil Municipal de la Commune de FLOURSIES s'est réuni le 21 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Alain DELTOUR

Et un délégué suppléant :

- M. Eric HUBERT

Le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON s'est réuni le 22 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Denis PRISSETTE

Et un délégué suppléant :

- M. André TRICOTEAUX

Le Conseil Municipal de la Commune de GRAND FAYT s'est réuni le 23 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Claude GAVERIAUX

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Paul SCULFORT

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUT LIEU s'est réuni le 2 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Bernard CABARET

Et un délégué suppléant :

- M. Claude MATHIEU

Le Conseil Municipal de la Commune de HESTRUD s'est réuni le 17 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Pierre HERBET

Et un délégué suppléant :

- M. Bernard BLONDEL

Le Conseil Municipal de la Commune de LAROUILLIES s'est réuni le 17 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Bernard HERBERT

Et un délégué suppléant :

- M. Marc JACQUET

Le Conseil Municipal de la Commune de LEZ FONTAINE s'est réuni le 22 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Guy GAUTIER

Et un délégué suppléant :

- M. Bernard DENET

Le Conseil Municipal de la Commune de LIESSIES s'est réuni le 4 janvier 2012 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Alain RICHARD

Et un délégué suppléant :

- M. Michel SCHUERMANS

Le Conseil Municipal de la Commune de MARBAIX s'est réuni le 6 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Damien DUCANCHEZ

Et un délégué suppléant :

- M. Robert DUQUENOY

Le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES SUR SAMBRE s'est réuni le 25 novembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Bernard BUTIN

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Pierre MONNIER

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT FAYT s'est réuni le 8 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Claude ROYAUX

Et un délégué suppléant :

- M. Christian LACOCHE

Le Conseil Municipal de la Commune de PRISCHES s'est réuni le 20 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit deux délégués titulaires :

- M. Jean-Claude FOVEZ
- M. Thomas DE SANTIS

Le Conseil Municipal de la Commune de RAINSARS s'est réuni le 20 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit une déléguée titulaire :

- Mme Colette WATREMEZ

Et un délégué suppléant :

- M. Bernard RUSTE

Le Conseil Municipal de la Commune de RAMOUSIES s'est réuni le 12 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Rufin DEGROOTE

Et un délégué suppléant :

- M. Olivier NAVEAU

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINS DU NORD s'est réuni le 15 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit six délégués titulaires :

- Mme Christine BASQUIN
- M. Michel LACROIX
- M. Luigi FRIZZARIN
- M. Pascal LEFEBVRE
- Mme Danielle ARNOUX
- Mme Béatrice DAZIN

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT AUBIN s'est réuni le 16 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit une déléguée titulaire :

- Melle Mauricette FREHAUT

Et une déléguée suppléante :

- Mme Monique JOLY

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HILAIRE SUR HELPE s'est réuni le 16 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Nicolas DOSEN

Et un délégué suppléant :

- M. Stéphane SYMOND

Le Conseil Municipal de la Commune de SARS POTERIES s'est réuni le 22 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit trois délégués titulaires :

- M. Alain GILLET
- M. Jean-Marie BOULENGER
- Mme Jocelyne HEUCLIN

Le Conseil Municipal de la Commune de SEMERIES s'est réuni le 16 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean-Luc DEFROIDMONT

Et un délégué suppléant :

- M. Jean-Claude KUBICA

Le Conseil Municipal de la Commune de SEMOUSIES s'est réuni le 27 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Gérard HONORE

Et un délégué suppléant :

- M. Benoit POUILLARD

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLRE LE CHATEAU s'est réuni le 13 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit trois délégués titulaires :

- M. Philippe LETY
- M. Paul DUBRAY
- Mme Evelyne MAREAUX

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLRINNES s'est réuni le 17 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Didier CORBINAUD

Et un délégué suppléant :

- M. Michel DELCROIX

Le Conseil Municipal de la Commune de TAISNIERES EN THIERACHE s'est réuni le 9 janvier 2012 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Claude CONNART

Et une déléguée suppléante :

- Mme Claudie JANSHON

Le Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE s'est réuni le 21 décembre 2011 et a procédé à la désignation des délégués communautaires soit un délégué titulaire :

- M. Jean LEVEQUE

Et un délégué suppléant :

- M. Laurent LALOU

Monsieur HERBERT installe officiellement tous ces délégués, titulaires et suppléants, dans leur fonction, puis entame la procédure de désignation du Président en lançant un appel à candidature.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur HERBET et Monsieur DUCANCHEZ proposent la candidature de Monsieur POYART au poste de Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Monsieur POYART accepte de se porter candidat pour le poste de Président.

Aucun autre délégué ne se présentant pour le poste de Président, Monsieur HERBERT demande deux assesseurs : Monsieur ANCEAU et Madame BASQUIN se présentent.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :	Inscrits :	71
	Votants :	71
	Blancs et nuls :	6
	Exprimés :	65

soit une majorité absolue s'élevant à 34 voix.

Monsieur **Alain POYART**, ayant obtenu 65 voix, **est élu Président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Monsieur HERBERT lui souhaite une excellente présidence jusqu'en 2014 et lui cède la direction de la réunion.

Monsieur POYART remercie les délégués de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et salue l'attitude de Messieurs HERBET et DUCANCHEZ qui ont présenté sa candidature ; il estime que cela traduit le climat dans lequel a été préparée la fusion : « *un climat consensuel, transparent et constructif* ».

Il estime que cette première réunion du Conseil est « *le début d'une grande aventure* » et rappelle le principe de base retenu pendant la préparation de la fusion : toute compétence exercée auparavant à l'échelon intercommunal, fut-ce par une seule communauté de communes, le sera désormais par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Il insiste ensuite sur la nécessité de repenser les relations entre la Communauté de Communes et les communes membres, puis sur la nécessité de développer les contractualisations avec les partenaires extérieurs afin de mettre en œuvre le projet de territoire.

Rappelant que le délai pour harmoniser les compétences sur l'ensemble du territoire n'est que de deux années, il indique qu'il souhaite que le Bureau Communautaire comprenne dix-huit personnes : lui-même en tant que Président, quatorze Vice-Présidents et trois membres. Cela correspond au nombre de membres du Bureau dans les trois anciennes communautés de communes et n'augmentera donc pas les dépenses pour la future communauté.

Monsieur POYART détaille la répartition des fonctions de chacun :

« *La 1^{er} vice-présidence aura la charge du budget et du personnel : c'est elle qui assurera la marche quotidienne de la communauté de communes, avec en outre la charge importante d'assurer l'intégration du personnel communal transféré à la communauté de communes* »

Nos trois intercommunalités se caractérisaient par la cordialité des relations entre les élus et la proximité avec la population : maintenir ces gages de succès sera la tâche de la 2^{ème} vice-présidence, qui sera en charge de l'assemblée communautaire et de l'immobilier intercommunal

Par delà ces deux postes, dont les titulaires vont diriger l'évolution de notre communauté de communes, et je pense que beaucoup d'entre vous ont déjà deviné à qui je pense pour occuper ces fonctions, je souhaite que les postes de vice-président reflètent cette volonté qui nous a guidés dans la préparation de la fusion : ne pas se contenter de l'existant, mais faire plus et mieux pour notre territoire et ses habitants

Je souhaite ainsi que la 3^{ème} vice-présidence assure la prise en charge progressive à l'échelle communautaire du développement touristique, en partenariat avec le Val Joly ; symbole de notre nouvelle manière d'agir, je souhaite qu'il examine également les possibilités de mise en place d'un Agenda 21 intercommunal afin que notre projet de territoire respecte les principes du développement durable

Etre aux côtés de ceux que la crise a placé dans une situation difficile doit être une priorité : l'insertion sera la fonction de la 4^{ème} vice-présidence, avec la gestion du centre intercommunal d'action sociale, mais aussi les relations avec la Mission Locale, le P.L.I.E. et la Maison de l'Emploi

Utiliser les technologies de l'information et de la communication est incontournable : la 5^{ème} vice-présidence sera chargée de leur développement, tant au sein de nos collectivités que sur l'ensemble du territoire ; il sera en outre notre représentant auprès du Pôle métropolitain du Hainaut

La 6^{ème} vice-présidence sera chargée du développement économique, dossier fondamental avec la réalisation de zones d'activités, la réhabilitation des friches, l'aide à la création d'entreprises et le soutien spécifique aux artisans et aux commerçants

La 7^{ème} vice-présidence aura la charge de mettre en place une politique locale de la santé afin non seulement de garantir la présence de médecins sur notre territoire, mais aussi de mettre en place des actions innovantes, par exemple en articulation avec le C.I.A.S.

La 8^{ème} vice-présidence aura la charge de la gestion des déchets ménagers : après la superbe réussite de notre appel d'offres pour la collecte et le tri, restent encore à assurer l'harmonisation du fonctionnement des déchetteries et des parcs de bacs roulants, mais aussi la contractualisation avec les éco-organismes, et cette liste n'est pas exhaustive !

La 9^{ème} vice-présidence s'occupera de la politique de l'habitat avec l'objectif de disposer des mêmes outils, y compris financiers, que les agglomérations ; c'est sans doute le dossier où les perspectives de coopération avec les intercommunalités voisines sont les plus importantes

La 10^{ème} vice-présidence aura la charge de développer l'usage des énergies renouvelables sur notre territoire, et, dans une logique environnementale, il suivra également le dossier de la préservation de nos ressources en eau

La 11^{ème} vice-présidence sera chargée de développer les politiques de valorisation du bocage, mais aussi les relations avec le monde agricole ; pour la réussite de ces dossiers, la qualité des relations avec le Parc naturel régional de l'Avesnois sera évidemment primordiale

Afin de compenser les évolutions de l'Etat, la 12^{ème} vice-présidence sera chargée de mettre en place une ingénierie territoriale qui assistera les communes qui le désirent pour l'instruction des documents d'urbanisme, mais aussi pour coordonner les travaux de voirie avec un groupement de commandes

Culture et sports occuperont la 13^{ème} vice-présidence avec une double tâche : harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, mais aussi intégrer des équipements structurants à la communauté de communes

La 14^{ème} vice-présidence aura en charge le lourd dossier des activités en direction de la famille et de la jeunesse, avec l'harmonisation la plus complexe à réaliser au vu de la situation actuelle, mais aussi un dialogue difficile à assurer avec la Caisse d'allocations familiales, qui est elle-même en phase de fusion à l'échelle départementale !

Le 1^{er} Membre du Bureau se verra confier la tâche de suivre le dossier de la future contractualisation avec le Conseil Général, dossier fondamental si nous voulons continuer à recevoir l'appui du Département pour la réalisation de nos projets

Le 2^{ème} Membre du Bureau se verra confier le dossier des finances ; ce n'est pas une redondance avec le budget, mais une manière complémentaire d'agir : il faut désormais dépasser la gestion quotidienne et nous doter des outils permettant d'avoir une perspective pluriannuelle de nos capacités budgétaires ; pour une intercommunalité de notre taille, c'est une démarche indispensable

Le 3^{ème} Membre du Bureau aura la charge d'harmoniser, par le haut et progressivement, les services que la Communauté de Communes rend et rendra aux communes qui la composent ».

Il conclut en rappelant qu'il s'agit d'une organisation provisoire et que la composition du Bureau fera l'objet de dispositions nouvelles après les élections municipales de 2014.

DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur POYART propose que le Bureau Communautaire comprenne quatorze Vice-présidents, soit le maximum autorisé par la législation, plus trois membres.

Madame FREHAUT, absente, a demandé à Monsieur DUCANCHEZ de lire un texte dans lequel elle estime que le nombre prévu de Vice-présidents est trop élevé. Monsieur BUTIN émet les mêmes réserves, indiquant que le nombre de Vice-présidents du Conseil Régional n'est que de quinze.

Monsieur POYART répond en rappelant l'existence, tant au Conseil régional qu'au Conseil Général, de la Commission Permanente, qui comprend plusieurs dizaines de membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec 69 voix pour face à 2 voix contre (Monsieur BUTIN et Madame FREHAUT, par procuration), décide de composer le Bureau communautaire de quatorze Vice-présidents et de trois membres.

ELECTION DES VICE-PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

- POSTE DE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DELEGUE AU BUDGET ET AU PERSONNEL:

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Damien DUCANCHEZ qui est le seul candidat.

Monsieur ANCEAU et Madame BASQUIN se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	5
Exprimés	66

Soit une majorité absolue s'élevant à 34.

Monsieur **Damien DUCANCHEZ**, ayant obtenu 66 voix, **est élu 1^{er} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 2EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE ET A L'IMMOBILIER INTERCOMMUNAL :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Pierre HERBET qui est le seul candidat.

Monsieur ROUSSELLE et Monsieur BREUCQ se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	7
Exprimés	64

Soit une majorité absolue s'élevant à 33.

Monsieur **Pierre HERBET**, ayant obtenu 64 voix, **est élu 2^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 3EME VICE-PRESIDENT DELEGUE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET A L'AGENDA 21 :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe LETY qui est le seul candidat.

Monsieur FRANCOIS et Madame MASUYER se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	8
Exprimés	63

Soit une majorité absolue s'élevant à 33.

Monsieur **Philippe LETY**, ayant obtenu 63 voix, **est élu 3^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 4EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'INSERTION :**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Colette WATREMEZ qui est la seule candidate.

Monsieur ANCEAU et Madame HEVIN se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71

Blancs ou nuls	11
Exprimés	60

Soit une majorité absolue s'élevant à 31.

Madame **Colette WATREMEZ**, ayant obtenu 60 voix, **est élue 4^{ème} Vice-présidente** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 5EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE ET AU POLE METROPOLITAIN DU HAINAUT :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Thomas DE SANTIS qui est le seul candidat.

Monsieur PIOTROWSKI et Monsieur BOUTE se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	6
Exprimés	65

Soit une majorité absolue s'élevant à 34.

Monsieur **Thomas DE SANTIS**, ayant obtenu 65 voix, **est élu 5^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 6EME VICE-PRESIDENT DELEGUE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Claude BREUCQ qui est le seul candidat.

Monsieur LETY et Madame TRAEN se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	13
Exprimés	58

Soit une majorité absolue s'élevant à 29.

Monsieur **Jean-Claude BREUCQ**, ayant obtenu 58 voix, **est élu 6^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 7EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA POLITIQUE LOCALE DE LA SANTE :**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Christine BASQUIN, Monsieur Bernard CABARET est également candidat.

Madame MASUYER et Monsieur DERIEUX se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	5
Exprimés	66

Soit une majorité absolue s'élevant à 34.

Madame **Christine BASQUIN**, ayant obtenu 50 voix, **est élue 7^{ème} Vice-présidente** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 8EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA GESTION DES DECHETS MENAGERS :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Alain GILLET qui est le seul candidat.

Monsieur JOPEK et Madame DAUNOIT se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	8
Exprimés	63

Soit une majorité absolue s'élevant à 32.

Monsieur **Alain GILLET**, ayant obtenu 63 voix, **est élu 8^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 9EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA POLITIQUE DE L'HABITAT :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Pascal LAMBRET qui est le seul candidat.

Madame BALASSE et Monsieur DELSIGNE se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	12
Exprimés	59

Soit une majorité absolue s'élevant à 31.

Monsieur **Pascal LAMBRET**, ayant obtenu 59 voix, **est élu 9^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 10EME VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX ENERGIES RENOUVELABLES ET AUX RESSOURCES EN EAU :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Claude GAVERIAUX qui est le seul candidat.

Madame ARNOUX et Monsieur FRIZZARIN se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	6
Exprimés	65

Soit une majorité absolue s'élevant à 34.

Monsieur **Claude GAVERIAUX**, ayant obtenu 65 voix, **est élu 10^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 11EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA VALORISATION DU BOCAGE ET AU MONDE AGRICOLE :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Ghislain FRANCOIS qui est le seul candidat.

Monsieur SOIL et Monsieur LEFEBVRE se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	10
Exprimés	61

Soit une majorité absolue s'élevant à 32.

Monsieur **Ghislain FRANCOIS**, ayant obtenu 61 voix, **est élu 11^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 12EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'INGENIERIE TERRITORIALE :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Daniel JOPEK qui est le seul candidat.

Monsieur LACROIX et Madame WATREMEZ se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	15
Exprimés	56

Soit une majorité absolue s'élevant à 29.

Monsieur **Daniel JOPEK**, ayant obtenu 56 voix, **est élu 12^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 13EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA CULTURE ET AU SPORT :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Fabrice PIOTROWSKI. Monsieur Saïd GHEZAL se présente également comme candidat.

Monsieur DUCANCHEZ et Monsieur VIN se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	71
Blancs ou nuls	5
Exprimés	66

Soit une majorité absolue s'élevant à 34.

Monsieur **Fabrice PIOTROWSKI**, ayant obtenu 50 voix, **est élu 13^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 14EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA FAMILLE ET A LA JEUNESSE :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Claude NOEL qui est le seul candidat

Monsieur DEFROIDMONT et Madame HEUCLIN se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	70
Blancs ou nuls	4
Exprimés	66

Soit une majorité absolue s'élevant à 34.

Monsieur **Claude NOEL**, ayant obtenu 66 voix, **est élu 14^{ème} Vice-président** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 1^{ER} MEMBRE DU BUREAU DELEGUE A LA CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL GENERAL :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Jacques ANCEAU qui est le seul candidat.

Monsieur FOVEZ et Madame ARNOUX se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	70
Blancs ou nuls	8
Exprimés	62

Soit une majorité absolue s'élevant à 32.

Monsieur **Jean-Jacques ANCEAU**, ayant obtenu 62 voix, **est élu 1^{er} membre du Bureau** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 2^{EME} MEMBRE DU BUREAU DELEGUE AUX FINANCES :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Paul DUBRAY qui est le seul candidat.

Monsieur JUSTE et Madame DEZITTER se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	70
Blancs ou nuls	9
Exprimés	61

Soit une majorité absolue s'élevant à 32.

Monsieur **Paul DUBRAY**, ayant obtenu 61 voix, **est élu 2^{ème} membre du Bureau** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

- **POSTE DE 3^{EME} MEMBRE DU BUREAU :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bernard HERBERT qui est le seul candidat.

Monsieur BOULENGER et Madame JANSHON se présentent comme assesseurs.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits	71
Votants	70

Blancs ou nuls 8
Exprimés 62

Soit une majorité absolue s'élevant à 32.

Monsieur **Bernard HERBERT**, ayant obtenu 62 voix, **est élu 3^{ème} membre du Bureau** de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément aux limites prévues par la loi, Monsieur le Président propose d'attribuer les indemnités suivantes aux membres du Bureau Communautaire :

⇒ Président : 48,75 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821), soit 1.853,21 € bruts / mois
(ancien Président de la C.C.P.A.)

⇒ 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents : 41,25 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821) soit 1.568,11 € bruts / mois
(anciens Présidents de la C.C.R.2.H. et de la C.C.V.S.T.H.)

⇒ 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} Vice-Présidents, 1^{er} et 3^{ème} Membres : 19,84 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821), soit 754,24 € bruts / mois (anciens Vice-Présidents de la C.C.P.A.)

⇒ 3^{ème}, 5^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème} et 14^{ème} Vice-Présidents, 2^{ème} Membre : 17,68 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821) soit 672 € bruts / mois (anciens Vice-Présidents de la C.C.R.2.H. et de la C.C.V.S.T.H.)

ce qui représente un total d'indemnités brutes de 15.727,35 €/mois.

Monsieur le Président précise que le montant des indemnités reste identique par rapport au montant des indemnités versées dans les trois communautés de communes.

Monsieur CABARET fait part de son opposition à cette proposition suivant le principe : « à travail égal, salaire égal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec 66 voix pour, 3 abstentions (Messieurs GHEZAL, DELSIGNE et SOIL) et une voix contre (Monsieur CABARET), accepte d'attribuer les indemnités selon la proposition de Monsieur le Président.

INSTAURATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, conformément au Code Général des Impôts, la circulaire ministérielle du 3 août 2011 indique : « Les EPCI issus d'une fusion pour laquelle l'arrêté préfectoral est intervenu entre le 15 octobre et le 31 décembre 2011 ont jusqu'au 15 janvier de l'année suivant la fusion pour instituer la TEOM ».

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois entre dans ce cas de figure puisque l'arrêté préfectoral la créant le 31 décembre 2011, suite à la fusion de trois communautés de communes, a été pris le 15 décembre 2011.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, son taux étant décidé ultérieurement, dans le cadre du vote du budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

CONFIRMATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de ses actions de développement économique, la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes avait créé deux budgets annexes soumis au régime réel de T.V.A. (et permettant donc aux entreprises concernées de récupérer ladite T.V.A.) :

- L'un, intitulé « immobilier d'entreprises », pour toutes les actions se traduisant par des locations de locaux, y compris dans le cas de la conclusion d'un crédit-bail,
- L'autre, intitulé « zones d'activités économiques », avec une comptabilité de stocks, pour l'aménagement de terrains destinés à la vente.

A la demande de la perception d'Avesnes sur Helpe, afin de permettre la poursuite d'actions déjà engagées, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la confirmation de ces deux budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la confirmation des budgets annexes « immobilier d'entreprises » et « zones d'activités économiques ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.